

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Contrat de maintenance incendie des bâtiments communaux / Société SR DAUPHINE SAVOIE / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (SC - CF)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 23 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le contrat de maintenance incendie des bâtiments communaux,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé à la société SR DAUPHINÉ SAVOIE et analysé par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise SR DAUPHINÉ SAVOIE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 21 000 € HT, soit 25 200 € TTC,

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise SR DAUPHINÉ SAVOIE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 21 000 € HT, soit 25 200 € TTC, concernant le contrat de maintenance incendie des bâtiments communaux pour 4 ans,
- ✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 31 mars 2026.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 1^{er} avril 2026 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 1^{er} avril 2026.